

Montréal, le 13 août 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Chef du service Réglementation et réclamations
Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Dossier de la Régie : R-3879-2014 Phases 3 et 4
Demandes de traitement confidentiel de certaines pièces**

Maître Sigouin-Plasse,

Dans le présent dossier, Gaz Métro demande à la Régie d’ordonner le traitement confidentiel de certaines informations.

La Régie a bien reçu vos demandes, ainsi que les affidavits au soutien de celles-ci. Or, Gaz Métro ne précise pas, à ses demandes ni à ses affidavits, la durée pour laquelle elle requiert ledit traitement confidentiel des informations suivantes :

- Informations caviardées de la pièce Gaz Métro-20, document 2;
- Annexes 1,2 et 3 des annexes 14a et 14b, ainsi que l’annexe c de la pièce Gaz Métro-103, document 1;
- Section 5 de la pièce Gaz Métro-105, document 1;
- Sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3 de la pièce Gaz Métro-105, document 2;
- Informations caviardées de la pièce Gaz Métro-108, document 2;
- Informations caviardées de la dernière colonne du tableau fourni en réponse à la question 9.10 de la pièce Gaz Métro-115, document 1;
- Informations contenues à la pièce Gaz Métro-115, document 4.

La Régie vous demande donc de lui indiquer, dans les meilleurs délais, la durée pour laquelle Gaz Métro requiert le traitement confidentiel des informations mentionnées ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Maître Sigouin-Plasse, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.